

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Était également présent:

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 089-12-2025

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2025 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 090-12-2025

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 091-12-2025

2.2 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et des municipalités membres de la Régie, suivant:

- Rencontre du 9 décembre 2025

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 092-12-2025

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-12-2025 au montant de 67 336,95 \$.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 093-12-2025

3.2 ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT l'adoption, le 20 octobre 2025, du cahier des prévisions budgétaires 2026 par la résolution numéro RT 068-10-2025;

CONSIDÉRANT QU' une anomalie importante a été relevée à l'égard d'une des campagnes de caractérisation servant au calcul des répartitions budgétaires;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre entre les maires, le 2 novembre 2025, afin d'aborder l'enjeu lié à la campagne de caractérisation du mois de décembre 2024 et d'identifier des pistes de solutions permettant de corriger le calcul des répartitions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge pertinent et raisonnable d'exclure la campagne de caractérisation du mois de décembre 2024 et de la remplacer, aux fins du calcul des répartitions budgétaires, par la moyenne des campagnes réalisées en novembre 2023, ainsi qu'en mars, juin et septembre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'adopter le cahier des prévisions budgétaires de l'année financière 2026 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes tel que présenté incluant les quotes-parts suivantes :

	Exploit.	Sous-total 2026	Bilan 2024	Total 2026	Versements trimestriels
Deux-Montagnes	448 801 \$	448 801 \$	-95 827 \$	352 974 \$	88 243 \$
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	242 523 \$	242 523 \$	51 213 \$	293 736 \$	73 434 \$
Saint-Joseph-du-Lac	91 566 \$	91 566 \$	-18 536 \$	73 029 \$	18 257 \$
Pointe-Calumet	11 505 \$	11 505 \$	2 721 \$	14 226 \$	3 557 \$
Total	794 395 \$	794 395 \$	-60 429 \$	733 966 \$	183 491 \$

QUE le conseil d'administration prend acte de l'intérêt manifesté par les maires des villes et municipalités concernées en vue d'entreprendre, au cours du premier trimestre de l'année 2026, des discussions portant sur la révision de l'entente intermunicipale;

QUE le conseil d'administration confirme sa pleine collaboration aux échanges et au processus pouvant mener à une révision de ladite entente intermunicipale;

QUE la présente résolution, portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2026, remplace la résolution numéro RT 068-10-2025 adoptée le 20 octobre 2025.

Résolution RT 094-12-2025

3.3 OCTROI D'UN MANDAT POUR LES AUDITS DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes désire obtenir les services professionnels d'une firme d'experts-comptables, pour le mandat d'audit externe pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2025 ainsi que le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., le 14 novembre 2025;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu de mandater la firme BCGO S.E.N.C.R.L. aux fins d'obtenir les services professionnels pour le mandat d'audit externe quant aux exercices financiers se terminant les 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026. Le mandat représentera une somme de 16 000 \$ pour l'année 2025, une somme de 17 000 \$ pour l'année 2026 pour un total de 33 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-413.

● EXPLOITATION

Résolution RT 095-12-2025

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 087-11-2024, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois d'octobre 2025.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 096-12-2025

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et **unanimentement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de novembre 2025 à savoir :

Débits du mois de novembre 2025

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	498 328	168 134	84 744	7 229	758 435
Répartition	65,70%	22,17%	11,17%	0,95%	100,00%
Moy/jr	16 611	5 604	2 825	241	25 281

Résolution RT 097-12-2025

4.3 MISE À NIVEAU DU POSTE INFORMATIQUE ET DU LOGICIEL DE GESTION DES ALARMES

CONSIDÉRANT QU' à la fin de l'année, Bell ne supportera plus la transmission des alarmes de courriels à des messages textes;

CONSIDÉRANT QU' il est impératif de procéder à une mise à niveau des logiciels concernés et du poste informatique associée à la gestion des alarmes des postes de pompage d'eaux usées et de la station d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT QUE les logiciels et le poste informatique concernent la gestion et la transmission des alarmes des organismes suivants :

- La Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- La ville de Deux-Montagnes
- La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
- La municipalité de Pointe-Calumet

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Automation RL Inc., le 24 novembre 2025, à savoir :

- Nouvel ordinateur, type "WORK STATION" avec clavier et souris sans fil incluant licence Windows 11 professionnel : 3 000 \$
- Mise à niveau WIN-911 Basic, version perpétuelle inclut la messagerie unidirectionnelle par courriel et SMS ainsi qu'une année de soutien technique Basic Customer Care : 5 355,75 \$
- Modem SMS - RV50X Modem for SMS messaging, LTE (4G/3G) Ethernet Cellular Modem: 1 859,56 \$
- Mise à niveau des logiciels et des licences : 1 200 \$
- Main-d'œuvre - installation des logiciels, configuration, transfert de licences, production des rapports et installation et mise en service : 5 400 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 16 815,31 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise Automation RL Inc., aux fins de procéder à la mise à niveau des logiciels concernés et du poste informatique associée à la gestion des alarmes des postes de pompage d'eaux usées et de la station d'épuration des eaux.

QUE la présente dépense soit partagée entre les bénéficiaires de l'équipement et des logiciels, comme suit :

La Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes	4 203 \$ plus taxes
La ville de Deux-Montagnes	4 203 \$ plus taxes
La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	4 203 \$ plus taxes
La municipalité de Pointe-Calumet	4 203 \$ plus taxes

QUE dans le présent contexte du partage de la dépense, la Régie assumera le plein paiement de la facture à l'entrepreneur, assurera la coordination du mandat et facturera les bénéficiaires selon le partage de la dépense illustré précédemment.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-414.

Résolution RT 098-12-2025

4.3 TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE MAINTENANCE DU DÉGRILLEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro RT 071-10-2025 relativement aux travaux de réparation et de maintenance du dégrilleur, notamment l'acquisition de pièces pour une somme de 19 283 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à la main-d'œuvre (6 900 \$) identifiés dans la résolution RT 071-10-2025 sont insuffisants;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue en date du 28 novembre 2025 de la compagnie Véolia concernant la main-d'œuvre visant à effectuer les travaux de remplacement des pièces défectueuses et les autres ouvrages de maintenance ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense au montant de 19 640 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Véolia pour la main-d'œuvre dans le cadre de l'exécution des travaux de réparation et de maintenance du dégrilleur tel que décrit par le biais de la résolution numéro RT 071-10-2025.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

● **POINTS À DISCUTER**

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 099-12-2025

8.1 LE VÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h00.

Monsieur Michel Thorn
Président

Monsieur Stéphane Giguère
Secrétaire